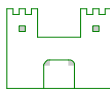


OGEC
ECOLE PRIVEE SAINT-CHARLES
69390 CHARLY



Objet : Création et barème de scolarité d'une classe de mini-section.

Madame, Monsieur,

Lors de notre entrevue, vous avez fait une demande pour l'accueil de votre enfant en mini section de maternelle, à la rentrée 2014, **en matinée**.

L'objet de ce courrier est de vous faire part de nos décisions et vous apporter des précisions concernant les tarifs de scolarité de cette section particulière.

Jusqu'alors les minis étaient accueillis à l'école Saint Charles, au sein de la classe des mini-PS, uniquement le matin. Or pour la rentrée 2014, l'effectif conséquent des PS ne nous permet pas d'accueillir les minis dans les mêmes conditions.

Pour répondre à la demande des familles qui font le choix d'une scolarisation précoce, nous ouvrirons en septembre **une classe hors contrat pour un petit groupe de 10 à 15 minis maximum**.

Cette limitation est volontaire afin d'offrir un cadre d'apprentissage pédagogique adapté à leur âge. Cet effectif limité – 2 fois moins nombreux que dans les autres classes – est un cadre idéal pour grandir et apprendre à 2 ans.

Cependant, dans une classe hors contrat, le personnel n'est pas pris en charge par l'Etat et cela nous conduit à adapter nos tarifs.

L'association de gestion de l'école (OGEC) St Charles s'est réunie le 20 avril 2014 afin de définir ces tarifs sachant que l'accueil des minis va nécessiter l'aménagement d'une nouvelle salle de classe et de ses sanitaires, l'emploi d'une à 2 personnes selon l'effectif.

La réflexion s'est portée sur le coût évident pour l'école (structure, encadrement), la volonté d'aider les familles dans leur organisation et une facturation la plus juste possible.

Pour cet accueil, le tarif défini pour l'année 2014-2015 est une scolarité de 120 euros sur 10 mois ou de 95 euros sur 10 mois si vous avez d'autres enfants scolarisés dans notre école.

Nous vous demandons de nous confirmer l'inscription de votre enfant à l'aide du coupon ci-dessous, accompagné d'un chèque d'acompte de 50 € qui sera encaissé au 10 juillet et viendra en déduction de la scolarité 2014-2015.

Nous sommes ravis de pouvoir vous annoncer cette ouverture, exceptionnelle dans la région, qui apportera satisfaction aux familles à la recherche d'un éveil qualitatif et d'une scolarisation à 2 ans.

Nous espérons que cette décision d'ouverture d'une classe adaptée pour les minis correspond à vos attentes et nous vous laissons nous informer de la confirmation d'inscription de votre enfant. Si vous avez des questions complémentaires, n'hésitez pas nous contacter ou prendre rendez-vous.

Nous vous prions de recevoir l'assurance de nos meilleures salutations.

Christine MAJOREL,
directrice

Catherine JULLIEN
présidente de l'OGEC

pour l'école St Charles



Classe de mini section matinée

Je soussigné..... père, mère, tuteur légal (rayer la mention inutile)

confirme l'inscription de (nom prénom) né(e) le/...../.....

- Je verse un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre de l'OGEC St Charles (encaissé le 10 juillet)
- J'ai déjà un ou plusieurs enfants à St Charles la scolarité sera de 95 €/mois sur 10 mois
- J'inscris mon enfant pour la première fois et la scolarité sera de 120 €/mois sur 10 mois et je joins un RIB (obligatoire)

Fait le

Signature